

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-15750/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque international à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
82893

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du soutien à l'enseignement supérieur et aux événements qui valorisent le travail de ses équipes universitaires et renforcent l'attractivité du territoire, la Métropole a approuvé, par délibération n° IVIS-010-14757/23/BM du 12 octobre 2023, sa participation financière au financement du colloque international organisé par l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (Sciences Po Aix).

Il s'agit de la seconde édition de ce colloque, la première édition ayant eu lieu le 2 et 3 décembre 2022. Sciences Po Aix veut ainsi donner un rayonnement international à cette manifestation et en faire un rendez-vous incontournable de la réflexion diplomatique sur la sécurité du sud de l'Europe et un lieu propice à des échanges efficaces au sein de la communauté diplomatique.

Ce colloque, en réunissant des personnalités diplomatiques, politiques, mais aussi des universitaires et représentant du monde socio-économique, permettra d'interroger ces contraintes, ces stratégies et leurs interrelations avec les recompositions géopolitiques au sud de l'Europe et aux différentes échelles.

Plus de 300 participants sont attendus et parmi eux des experts qui échangeront lors de tables rondes.

Les incertitudes inhérentes à l'évolution de la situation internationale ont contraint l'IEP à reporter ce colloque international les 12 et 13 avril 2024. L'objet du présent avenant est de prolonger la convention initiale du 28 novembre 2023 du fait du report de l'action qui n'a pu se dérouler comme prévu le 1er et 2 décembre 2023. La thématique sera également adaptée en accord avec l'OTAN afin de suivre l'actualité de la situation internationale et intitulée : « Grand Colloque international sur la sécurité des frontières sud de l'Europe ».

La participation de la Métropole à cette manifestation est de 10 000 euros pour un montant estimé de 56 000 euros, soit 17,86 %, dont 6 000 euros ont déjà été versés à la signature de la convention.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement initiale permettant ainsi à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence de conserver le bénéfice de la subvention approuvée par le Bureau métropolitain du 12 octobre 2023.

Les modifications apportées par cet avenant concernent ainsi l'article 1 « objet de la convention », l'article 2 « Durée de la convention » et l'article 3 « Modalités de versements » de la convention initiale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° IVIS-010-14757/23/BM du Bureau de la Métropole du 12 octobre 2023 portant attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence pour l'organisation du colloque international "Quelle sécurité énergétique : nouvelles réalités économiques et contingences géopolitiques au sud de l'Europe" - Approbation d'une convention.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le report de la manifestation dû au contexte international empêchant la présence de plusieurs intervenants ;
- Le caractère international de ce colloque et sa contribution au rayonnement de notre territoire ;
- L'intérêt pour la Métropole de soutenir Sciences Po Aix qui souhaite faire de cet événement un rendez-vous incontournable de la réflexion diplomatique sur la sécurité du sud de l'Europe.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention entre la Métropole et l'Institut des Etudes Politiques, ci-annexé, relatif à l'organisation d'un grand colloque international.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE